



**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**  
Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 29 MARS 2022**

**Délibération n° 2022\_0313**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022  
Reçu en préfecture le 01/04/2022  
Affiché le   
ID : 064-200032332-20220329-2022\_0313-DE

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf Mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 15 Mars 2022  
Secrétaire de séance : Didier CAZENAVE-LAROCHE

<b>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15)</b>					
<b>TITULAIRES</b>			<b>Présents (13)</b>	<b>Excusés (11)</b>	<b>Pouvoirs (0)</b>
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRERE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric	X		
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	CABANNES	Jean-Maurice		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte	X		
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>Présents (2)</b>		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard		X	
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCEDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

<b>Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6)</b>					
<b>TITULAIRES</b>			<b>Présents (6)</b>	<b>Excusés (5)</b>	<b>Pouvoirs (4)</b>
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALETS	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A Henri CAZALETS
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>Présents (2)</b>		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis		X	
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
<b>Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0)</b>					
<b>TITULAIRES</b>			<b>Présents (0)</b>	<b>Excusés (2)</b>	<b>Pouvoirs (0)</b>
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>Présents (0)</b>		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Elodie CLEMENTINO, Marion FOURNIER, Florian GARCIA, Adrien GELLIBERT, agents du SMGOAO

## Délibération N°2022\_0313 – VALIDATION DE L'ETUDE ISL – OPERATION ACCOUS

### Rapport n°2022\_0313 : rapporteur : Michelle GAUCHER

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le SMGOAO a décidé d'engager une étude hydraulique et hydromorphologique sur le Vallon Aspois (gave d'Aspe et Affluents).

Cette étude a été confiée au cabinet d'étude ISL en 2019 et s'est achevée en janvier 2021 avec la validation du COPIL.

Les conclusions de cette étude ont mis en évidence les actions à mener par chaque maître d'ouvrage pour répondre aux problématiques identifiées ainsi :

- Enjeux RN 134 :
  - La DIRA devra assurer la mise en œuvre des protections nécessaires au maintien de la RN134 pour lutter contre les agressions du gave d'Aspe.
- Enjeux assainissement :
  - La commune d'Accous devra faire un choix sur le devenir de la canalisation d'assainissement traversant le gave d'Aspe.
  - Pour la commune de Léés-Athas, le réseau d'assainissement longeant le gave devra faire l'objet d'une attention particulière et à terme de la mise en œuvre d'une protection sur son linéaire.
- Enjeux milieux aquatiques :
  - Le SMGOAO :
    - Sur le gave d'Aspe, il assurera la poursuite des opérations identifiées dans son PPG (enlèvement d'embâcles, dévégétalisation et griffage d'atterrissements) et de son dispositif de suivi de l'évolution hydromorphologique du site (captation drone, levés topographiques, ...) en vue d'ajuster au besoin les modalités de gestion du gave d'Aspe.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 064-200032332-20220329-2022\_0313-DE



- Sur le Jouers : l'étude ISL avait également pour objectif de reprendre les conclusions de l'étude CETRA achevée en 2017 qui préconisait notamment la mise en œuvre de nouveaux pièges à embâcles et sédiments sur le cours d'eau en tête de bassin. Ces opérations seront mises en œuvre par le SMGOAO dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Le coût de cette opération, qui a été estimée à 100 000,00 € TTC, comprend les frais d'études préalables (maîtrise d'œuvre), de travaux et frais annexes.

Concernant l'opération prévue sur le Jouers, les crédits nécessaires à sa réalisation sont inscrits au budget section Investissement opération 132 : Gestion pièges à embâcles (Accous).

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **VALIDE** les conclusions de l'étude ISL
- **DECIDE** de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération 132 Accous – Pièges à embâcles et sédiments
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives, techniques et réglementaires liées à cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés après consultation
- **VOTE** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération 132

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 29 Mars 2022



Le Président  
**Patrick MAUNAS**

<b><i>Membres en exercice</i></b>	<b>37</b>
<b><i>Membres présents :</i></b>	<b>23</b>
<b><i>Nombre de votants :</i></b>	<b>24</b>
<i>POUR :</i>	<b>24</b>
<i>CONTRE :</i>	<b>0</b>
<i>ABSTENTION :</i>	<b>0</b>